

Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 02 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 02 septembre 2016 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.

Présents : Montaigne Serge, Eudes Alain, Gardie Isabelle, Larssonneur Jean Claude, Marie Myriam, Martial Nicolas, Salagnac Gaétan, Lebas Nathalie, Lecornu Loïc, Sauvage Cécile, Catherine Sandra, Rabec David.

*Absentes excusées : Chopin Jessica, Lebouteiller Mathilde (procuration à Serge Montaigne)
Secrétaire de séance : Lecornu Loïc*

I. SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION

II. COMPLEMENT DELIBERATION N° 20160024 – VOIRIES REVISION DES CLASSEMENTS

–

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le tableau de classement de la voirie communale présenté et mis à jour par monsieur le Maire suite à la délibération du conseil municipal n° 20160024 concernant les voiries révision des classements.

III. DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de monsieur Nicolas Martial 1^{er} adjoint en tant que délégué communautaire.

Le conseil municipal respectant l'ordre du tableau désigne Madame Marie Myriam, 2^{ème} adjoint pour le remplacer par 11 voix pour (Monsieur Martial et Madame Marie n'ont pas pris part au vote).

IV. ZERO PHYTO – PROPOSITION DE LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS –

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la Charte bas-normande d'entretien des espaces publics qui l'accepte à l'unanimité et l'autorise à la signer.

V. PROPOSITION D'ENTRETIEN DES TALUS DU DERNIER LOTISSEMENT

La commune entretient les talus présents à la limite séparative de chaque propriété concernée et de la voirie communale.

Lors de la création du lotissement « les aumônes » la mairie avait décidé qu'elle se chargerait de l'entretien de cette bande de terrain et cet engagement ayant pris fin, monsieur le maire propose d'envoyer un courrier à chaque propriétaire concerné afin qu'il procède lui-même à ces travaux.

L'entretien pourrait être effectué par l'employé communal moyennant un coût à la charge du propriétaire demandeur dont le montant serait calculé en fonction du linéaire de haie à entretenir.

Après discussion et vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'envoyer le courrier proposé et l'entretien des talus par l'employé communal par tout propriétaire demandeur.

VI. DELEGUE SYNDICAT SCOLAIRE

Madame Lebas Nathalie informe le conseil municipal qu'elle démissionne car elle ne souhaite plus être délégué au syndicat scolaire.

Le conseil municipal désigne Madame Marie Myriam en tant que délégué au syndicat scolaire par 11 voix pour et une abstention (Madame Marie n'ayant pas pris part au vote).

Le conseil municipal décide de désigner également deux délégués suppléants Monsieur David Rabec et Madame Sandra Catherine.

VII. POINT SUR LES BATIMENTS

Le parquet d'une classe a été refait

La démolition et la remise à neuf de l'encadrement et de l'appui de fenêtre du logement communal ont été réalisés.

En ce qui concerne l'acquisition du local de Manche habitat, le bornage a eu lieu mercredi 31 août.

VIII. POINT SUR LE PLU

L'enquête publique s'est achevée le mardi 30 août 2016 et Monsieur Jean-Pierre Legrand, commissaire enquêteur, devrait nous transmettre son rapport d'enquête rapidement.

IX. PROPOSITION NOUVELLE MAIRIE

Une partie des locaux de l'école de la commune de Saint-André de l'Epine n'est pas occupé.

Les enfants de petite et moyenne section étant à l'école de Saint-Pierre de Semilly, le dortoir de l'école n'est plus utilisé.

La commune de Saint-André doit rendre sa mairie accessible à tout public conformément aux règles d'accessibilité dans un bref délai, monsieur le maire propose donc au conseil municipal de reprendre le dortoir pour le transformer en mairie à moindre coût.

Un débat est ouvert et l'ensemble des personnes concernées sera contacté et invité à la prochaine réunion du conseil municipal.

X. INFORMATIONS DIVERSES

Madame MARIE et Monsieur EUDES travaillent pour réaliser un nouveau plan du cimetière.

Monsieur Eudes met à jour la liste des chemins à débroussailler pour l'entreprise qui réalise ces travaux.

Les travaux concernant le déploiement de la fibre optique au hameau pied commenceront en septembre.

L'entreprise SAP ne sera pas desservie par la fibre optique prochainement vu le coût trop important de l'opération environ 340000€. Monsieur le maire tient à exprimer son mécontentement envers « MANCHE NUMERIQUE » car c'est un outil indispensable à une entreprise qui emploie environ 160 salariés.

Lecture de divers courriers de la préfecture sur VIGIPIRATE 2016, la fusion des EPCI, de l'arrêté de nomination des délégués de monsieur le préfet pour la révision de la liste électorale politique communale.

Réclamations de monsieur Rabec : bloc de boîtes à lettres au hameau-pied et entretien du boîtier électrique (conseil départemental).